

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

# COMMUNE DE VENANSAULT

LE PLESSIS - LA GARLIÈRE

## Ouverture à l'urbanisation d'un quartier d'habitation dans le secteur du Plessis et de La Garlière

### **AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

**Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017**



Mairie  
Place de la Prépoise BP17  
85190 VENANSAULT  
Tél. 0251073784  
Courriel : [mairie@venansault.com](mailto:mairie@venansault.com)



26 rue J.Y. Cousteau BP 50352  
85009 LA ROCHE SUR YON Cedex  
Tél. 0251372730  
Courriel : [contact@geouest.fr](mailto:contact@geouest.fr)

## CONTENU DU DOSSIER

- Formulaire pour la liste des pièces à joindre au dossier d'Autorisation Environnementale
- Dossier "Autorisation Environnementale Unique"
- Dossier Annexes comprenant :
  - Plan topographique du site
  - Plan de composition projeté
  - Arrêté préfectoral n°17-DDTM85-518 relatif à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques
  - Evaluation environnementale (dossier présenté dans la Modification n°2 du PLU – Février 2018) *sans ses annexes*
- Note-résumé non technique
- Délibération du 7 décembre 2017 pour la prescription d'une procédure classique de modification du PLU avec enquête publique